



Le but de la modification est changement **PORTÉE DES TRAVAUX et APPENDICE 1.**

Effacer :

L'invitation prend fin - Solicitation Closes

À - at 1400 p.m. Heure normale du centre

Le - on 23 Aout 2017

Insérer :

L'invitation prend fin - Solicitation Closes

À - at 1400 p.m. Heure normale du centre

Le - on 24 Aout 2017

Effacer :

3. Revêtement des canalisations

1. Les sections de la conduite principale de l'égout pluvial devront être revêtues d'un revêtement à base d'époxyde. Le prix du revêtement sera fourni à un coût par mètre linéaire installé, estimé à 150 m.
2. Explorer la conduite principale à l'aide d'une caméra avant que le revêtement ne soit posé. Une fois ce dernier installé, fournir une vidéo de l'installation sur clé USB à la GRC.



APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

- 1) Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique a cet appendice sera corrigé par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

MONTANT FORFAITAIRE

Le montant forfaitaire désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix forfaitaire.

1. Canalisation d'eaux pluviales cassée - MONTANT FORFAITAIRE (MF) Excluant la TPS/TVH	
2. Surélever un trou d'homme existant - MONTANT FORFAITAIRE (MF) Excluant la TPS/TVH	
MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION (1. MF + 2. MF) Excluant la TPS/TVH	

NOTE : La GRC peut choisir 1^{re} option, 2^e option – ou la totalité des options susmentionnées. Les offres seront évaluées en fonction de la soumission totale la plus basse.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES